

Évaluation de l’impact de la SCI

PERIAL Euro Carbone répond aux 10 principes de la **Charte d’Impact Investisseur** de l’Institut de la Finance Durable (IFD) et a obtenu un score de 78 points sur 100, sur la base de la **Notice de l'IFD**.

Pour respecter les meilleures pratiques et nous assurer de la robustesse de la démarche d’impact de la SCI, PERIAL AM a volontairement sollicité un audit de PERIAL Euro Carbone par un expert reconnu, Better Way. Cette démarche vise à valider le statut de "fonds à impact" tel que défini par l'Institut de la Finance Durable (IFD).

Better Way a réalisé une revue critique des méthodologies et contenus relatifs aux aspects de durabilité et d’impact du produit PERIAL Euro Carbone afin d’apprécier la sincérité et la complétude des informations.

Résultats de la grille IFD pour PERIAL Euro Carbone

	NOTE FONDS	NOTE MAX
THEORIE DU CHANGEMENT	26	30
Définition des objectifs généraux	12	12
Définition des actions déployées	14	18
MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	17	30
SUIVI DES RESULTATS	28	30
Procédure de suivi des résultats	14	15
Qualité des résultats observés	14	15
COMMUNICATION ET CREDIBILITE	7	10
TOTAL	78	100
BONUS	0	5

Avec un score total de 78/100, le fonds PERIAL Euro Carbone démontre une performance solide comparé au score minimum de 55 points requis par l'IFD. Les résultats particulièrement élevés dans les catégories de la « Théorie du changement » et du « Suivi des résultats » indiquent une orientation stratégique claire et une capacité à mesurer efficacement l’impact. Les résultats moins favorables pour la catégorie « Mise en œuvre opérationnelle » peuvent être attribués au niveau d’exigence particulièrement élevé de la grille IFD concernant les aspects financiers et de rentabilité, tels que les éléments de concessionnalité, la rentabilité de marché ou encore la part variable. Les principaux axes d’amélioration identifiés pour le fonds incluent la gestion des externalités négatives et l’amélioration de la communication sur le fonds à impact.

Attestation sur la grille d’évaluation du potentiel d'impact du fonds PERIAL Euro Carbone



En réponse à la demande de la SCI PERIAL Euro Carbone, Better Way a réalisé entre avril 2024 et juin 2024 une revue critique du rapport ESG & Impact du fonds ainsi qu’une validation de la performance du fonds au regard de la grille d’évaluation du potentiel d’impact des fonds (version générique à ce stade, dans l’attente d’une déclinaison Actifs Immobiliers) de l’Institut de la Finance Durable.

CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION DE VÉRIFICATION

- Créée en 2020, la SCI PERIAL Euro Carbone a mis au cœur de sa thèse d’investissement une stratégie de décarbonation des actifs immobiliers grâce à la mise en place d’actions d’optimisation et de réduction des émissions de GES, avec l’objectif d’atteindre une trajectoire bien en-dessous de 2°C, en ligne avec l’Accord de Paris.
- En 2024, la SCI a structuré son approche d’impact pour formaliser cet ADN durable et devenir « fonds à impact ». Cette structuration s’appuie sur les trois piliers de l’impact (intentionnalité, additionalité et mesurabilité) ainsi que sur une théorie du changement et la mise en place d’un rapport complet ESG & Impact.
- La SCI dispose d’un montant d’actifs sous gestion de 5 793,78 millions d’euros à fin décembre 2023. Tous les investissements sont couverts par la démarche ESG & Impact.
- Better Way a été diligentée par la direction RSE & Innovation pour une mission de revue critique du rapport ESG & Impact et de validation de la performance du fonds au regard de la grille d’évaluation du potentiel d’impact des fonds de l’Institut de la Finance Durable.
- Lors de cette mission, les actions suivantes ont été effectuées :
 - Prise de connaissance de tous les documents concernant la politique ESG & Impact du fonds et notamment ceux justifiant les réponses apportées à la grille d’évaluation du potentiel d’impact du fonds.
 - Réunions de travail avec les équipes de gestion du fonds et avec les équipes de la direction RSE & Innovation
 - Vérification de la cohérence des pratiques ESG & Impact du fonds avec la charte d’impact investisseur de l’Institut de la Finance Durable.

- Vérification des pratiques ESG & Impact du fonds au regard des réponses apportées à la grille d’évaluation du potentiel d’impact des fonds Générique de l’Institut de la Finance Durable et vérification du score.
- Revue critique du rapport ESG & Impact du fonds pour 2023.

Better Way n’a pas de conflit d’intérêt lié à cette revue critique, qui a été menée de façon éthique et objective tout au long du processus, avec un souci d’intégrité et de crédibilité. Better Way n’a pas été impliquée dans les opérations, la gestion, les processus d’investissement ni la conception du système ESG & Impact du fonds.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS SONT LES SUIVANTES

- La démarche ESG & Impact du fonds est **cohérente avec les critères européens et internationaux de l’investissement à impact**. Les investissements du fonds sont réalisés dans l’intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable en plus d’un rendement financier (définition internationale du Global Impact Investing Network). La démarche d’impact, documentée au sein de la théorie du changement, répond aux critères d’intentionnalité, d’additionalité et de mesure, qui prévalent notamment dans le contexte européen (critères mentionnés par exemple par Impact Europe et l’ESMA).
- En France, la démarche ESG & Impact du fonds est **cohérente avec la définition de l’investissement à impact établie par l’Institut de la Finance Durable** et sa déclinaison en dix principes **au sein de la charte d’impact investisseur**. Elle s’applique à tous les investissements réalisés par le fonds.
- La démarche ESG & impact du fonds a été évaluée au regard de la grille d’évaluation du potentiel d’impact des fonds Générique (dernière version de 2024) de l’Institut de la Finance Durable. Le score évalué en juin 2024 est de 78/100, supérieur au seuil de 55/100 défini par l’Institut de la Finance Durable, avec un potentiel d’amélioration pour les années à venir, **compatible avec les seuils graduels prévus par l’Institut de la Finance Durable**.